



Aa Bio Vét. LABORATOIRE EUROREGIONAL D'ANALYSES VETERINAIRES

Tél : 03 21 93 44 63 / Fax : 03 21 98 70 82

Sur la route St Omer-Watten, près du restaurant « Le Petit St Pierre »

SARL au capital de 251 200 € RCS St Omer n° 449 087 337

Laboratoire reconnu par le ministère pour traiter les autocontrôles obligatoires

DEMANDE DE RECHERCHE DE SALMONELLES / VOLAILLES

Pour les autocontrôles réglementés programmés, **utiliser le document appelé DAP fourni par les services vétérinaires (DDPP)** (ne pas dans ce cas utiliser ce document seul)

| | | | | |
|---|--|---|--|---|
| ELEVEUR Nom et adresse complète + EDE et/ou SIRET : | | VETERINAIRE (vété sanitaire pour les analyses réglementées) | | ESSAIS Laboratoire accrédité sous le n° 1-2353 pour les analyses notées Cofrac dans ce document. Portée complète sur www.cofrac.fr |
| Adresse email : Réservé au Laboratoire N° de dossier | | ORGANISME FACTURATION Entourez : Eleveur Organisme Vétérinaire Autre | | |

TYPE D'ELEVAGE (filière)

- Sélection/multipl. ponte (repro ponte)
- Sélection/multipl. chair (repro chair)
- Chair
- Poulettes futures pondeuses
- Pondeuses oeufs de consommation

ANIMAUX

Bâtiment

INUAV

Espèce

Age

Effectif

Souche

Origine

CADRE DU CONTROLE

- Autocontrôle obligatoire - réglementé : fournir le DAP si envoyé par la DDPP
- Autocontrôle non réglementé (supplémentaire)
- Autre

TECHNIQUE SOUHAITEE

- Selon réglementation (choisi d'office si non renseigné (Cofrac))
- NFU47-100 (Cofrac)
- NFU47-100 variante simple voie (Cofrac)

MODE D'ELEVAGE

- Bio
- Sol
- Plein air
- Cages

MOMENT DU CONTROLE *

Analyses usuelles (stade de production)*

- Entrée dans l'élevage
- Avant transfert
- En cours d'élevage
- Avant abattage
- Contrôle après désinfection (Chiffonnette avec neutralisant obligatoire)

Analyses exceptionnelles

- Autocontrôle de lot positif
- Pathologie (préciser symptômes, traitements...)

Autres

PRELEVEMENTS D'ENVIRONNEMENT

Cocher + Préciser nombre et

- Chiffonnettes :
- Chaussettes : 2 p 1 p
- Mixte chiffonnette - chaussettes
- Poussières
- Fonds de boîtes
- Fientes
- Autre

Lieu de prélèvement

PRELEVEMENTS *

- Réalisés le ¹
- Par
- Nombre

¹) Délai d'arrivé au labo : max 48 h ouvrables avant analyse sinon DDPP prévenue

SEROTYPAGE : En cas de positivité

- Complet ²
 - Enteritidis, Typhimurium, Hadar, Infantis, Virchow ³
 - Enteritidis et Typhimurium seuls ⁴
 - Pas de sérotypage ⁵
- Préciser la raison :

= à renseigner obligatoirement selon réglementation

SIGNATURE OBLIGATOIRE du demandeur

La signature du présent document suppose connus et acceptés les tarifs et conditions dans lesquels les analyses sont réalisées par AaBioVét

RESERVE AU LABORATOIRE

Mise en culture le
Date
Heure

Technique

Routine (non Cofrac)
NF U47-100
NF U47-100 variante

2) obligatoire pour : repro (ponte et chair) 2 sem avant entrée en ponte, repro (ponte et chair) 8 sem avant fin de production, poulettes OC 2 sem avant transfert et ponte OC 6 sem avant réforme et poulets ou dindes pour abattage
3) Minimum obligatoire en général pour les repro (ponte et chair) et poulettes OC à 1 jour (sauf cas en 2))
4) Minimum obligatoire en général pour poulettes OC et pondeuses OC (sauf cas en 2))
5) Déconseillé sauf cas particulier. Le rapport d'analyse indiquera « sérotypage non souhaité »